

ALG/EA

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°	
	06.03.2024	D1200	7.5		
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

## DECISION

par délégation du Conseil Communautaire

OBJET

## INVESTISSEMENTS 2024 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET MOBILITES ACTIVES FLERS AMÉNAGEMENTS SUR LA RUE DURRMEYER

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 23

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire				
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	06 MARS 2024			
Date de mise en ligne sur le site internet	06 MARS 2024			

L'aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles sur la rue Durrmeyer à Flers s'inscrit dans le schéma directeur cyclable approuvé le 12 octobre 2023 et dans la stratégie de déploiement à court terme (moins de 5 ans) du réseau cyclable de Flers Agglo.

Ces aménagements cyclables s'inscrivent également dans la requalification de l'ensemble des espaces publics associés à l'opération de renouvellement urbain du secteur du Plancaïon. Les aménagements dédiés aux mobilités actives éligibles à l'appel à projet mobilités actives représentent un coût de 510.922 € HT. Pour rappel, le coût global de l'ensemble des aménagements publics sur la rue Durrmeyer est de 957.533 € HT.

Ce projet inscrit au budget 2024 peut bénéficier d'une subvention de 50 % sur le montant HT des dépenses éligibles au titre de l'appel à projet mobilités actives n° 7 selon le plan de financement suivant :

Aménagement de la rue Durrmeyer					
	Montant HT	Montant TTC			
Aménagement et requalification des espaces publics	957 533 €	1 149 040 €			
Plan de financement prévisionnel					
Etat-DETR (sollicité)	38 %	430 899 €			
Région-Contrat de territoire (sollicité)	13%	146 250 €			
Etat- Appel à projet mobilités actives (à solliciter)	22 %	255 461 €			
Certificats d'économie d'énergie (à solliciter)	1 %	10 000 €			
Autofinancement	26 %	306 430 €			
TOTAL		1 149 040 €			

## Le Président :

**1 - SOLLICITE** les subventions au titre de l'appel à projet mobilités n° 7, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.

**2 - APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.

**3 - PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au BP 2024.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240306-D1200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024 Publication : 06/03/2024